

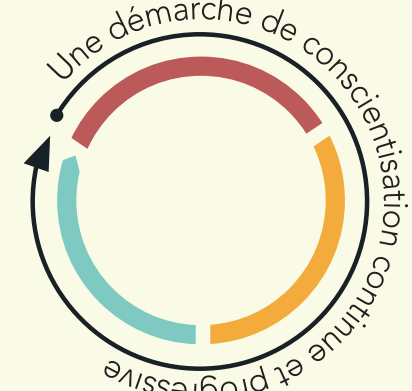
**L'ANIMATEUR ADOPTE LA POSTURE DU « PASSEUR »**

Dans le processus d'accompagnement d'une démarche collective favorisant le Pouvoir d'Agir, l'animateur n'est plus l'organisateur qui fait à la place du groupe, mais le **passer**.

Il se place **en retrait** et se **décen**tre de l'action. Il a accompagné le groupe de telle sorte que celui-ci a **pris ses responsabilités** et **soit autonome** pour mener à bien l'action imaginée collectivement.

Il reste cependant **une personne ressource** sur laquelle le groupe peut s'appuyer au besoin.

✓ Dans ce processus, le mandat est la **formalisation** d'une « **autorisation à agir** » donnée à l'animateur, qui agit dans le cadre d'un projet politique et technique. Le mandat est à vérifier et interroger au fil des différentes étapes.



« La conscientisation est une dynamique collective qui conduit un ensemble d'individus vivant la même situation [...] à en devenir conscient et à s'en affranchir en se définissant un projet commun. » Bernard Dumas et Michel Segurier

**Envie de vous former à la démarche D.P.A ?**

Contactez l'Union Régionale des Centres Sociaux des Pays de la Loire  
 ✉ formation.paysdelaloire@centres-sociaux.fr ☎ 09.83.54.27.98

Plus d'infos sur [www.paysdelaloire.centres-sociaux.fr](http://www.paysdelaloire.centres-sociaux.fr)

Retrouvez la présentation du kit « Super Pouvoir d'Agir »  
 et encore plus de ressources sur

[www.pouvoirdagirdesjeunes.centres-sociaux.fr](http://www.pouvoirdagirdesjeunes.centres-sociaux.fr)

Cette affiche fait partie du kit « Super Pouvoir d'Agir des jeunes (et des moins jeunes) » réalisé par l'Union Régionale des Centres Sociaux des Pays de la Loire, avec le soutien de ses partenaires. Nous remercions l'Union Rhône-Alpes des Centres Sociaux pour sa contribution intellectuelle (« Faire émerger des Actions collectives à Visée Émancipatrice »).

